



# ECO-LABEL

Certificat Public de Chêne-Bourg  
> Engagement global

Certificat attribué à l'entreprise

## Dallais SA

Commune de Chêne-Bourg

Nous certifions que la société susmentionnée sise à Chêne-Bourg s'est engagée dans la mise en oeuvre d'actions en phase avec l'Agenda 21, la loi fédérale sur la protection de l'environnement LPE (art. 43 a,b, 46 al.1), la loi cantonale sur l'action publique en vue d'un développement durable A 2 60 (art. 15 al. 2) et par conséquent, elle atteint le niveau avancé du certificat Eco-Label.

Atteinte des objectifs / Etape 1 :

- Optimisation du tri des déchets
- Augmentation de l'utilisation d'énergies renouvelables
- Réduction de l'impact sur l'environnement (mobilité)
- Utilisation d'eaux de pluie dans l'entreprise

Indicateurs de mesure : Taux de tri, consommation d'eau/énergie en CHF et taux d'utilisation des moyens mobilité douce

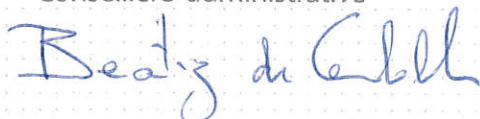
Les résultats chiffrés et le détail des actions entreprises pour l'obtention de l'Eco-Label sont accessibles sur demande auprès de l'entreprise Sponsorize Sàrl.

Le certificat est valable pour la période de mars 2011 à mars 2012 et reste sujet aux contrôles d'usage.

Cycle de l'eco-labélisation  
Etape 1

en cours  
accomplie

Certification autorisée par  
Conseillère administrative



Mme. de Candolle Beatriz

Directeur Eco-Label



M. Chiappero Sebastian

Emis par : Sponsorize Sàrl organisme agréé pour la délivrance de l'ECO-LABEL®.  
Un rapport ECO-LABEL® est envoyé aux pouvoirs publics une fois par année.

IZE-ELCB12-011-002